



EXTRAIT DE PLAN VUE DETAILLE - 2 ZOOM DESSERTE PROJET
(Zone avec le projet, le point de raccordement au réseau et le poste du raccordement)

Doc. Urbanisme n° :	PC0531012600006	Date D.U. : 1 juin 2026
Demandeur :	SNC ALTA TERRA - Mr FABRY Edouard	La pièce du Monceau - La belle mère- R ¹ FROMENTIERES

Extension HTA SOUT.	PRCS - 50kVA	PRCS - 100kVA	PRCS - 160kVA	PSS- 100kVA	PSS- 160kVA	PSS- 250kVA	Extension BTA SOUT.	FORFAIT DOSSIER EX	Montant total	Montant total à charge demandeur
									-	-

Conseils pour : 1 - le tracé de la solution proposée

Raccordement sur HTA

Raccordement BTA (sur réseau ou poste)



EXTRAIT STREET VIEW ou PANORAMAX
(facultatif)



DEMANDE D'AVIS SUR EQUIPEMENT
PUBLIC D'ELECTRICITE
(Art.R421-15 du code de l'urbanisme)

MAIRIE DE FROMENTIÈRES
1 rue parc des sports
0
53200 FROMENTIERES
fromentieres@chateaugontier.fr

Doc. Urbanisme n° :	PC0531012600006	P	Date D.U. :	1 juin 2026	version réponse TE53 :	V1
Demandeur :	SNC ALTA TERRA - Mr FABRY Edouard					
Commune de :	FROMENTIERES		lieu dit :	La piece du Monceau - La belle mère- RN 162/D962		
Ref Cadastre :	Préfixe :	0	Section :	C	Parcelle(s) :	62
Service instructeur/CCU :	CC du Pays de Château-Gontier					
Affaire suivi par :	Eva METAL	N° chrono 149				

Veillez trouver ci-dessous les informations relatives au projet cité en référence :

Le terrain est-il correctement desservi ? (d'un point de vue électrique)	Non	(AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES)
---	-----	--------------------------------

Territoire d'énergie Mayenne émet un avis favorable sous réserve des prescriptions ci-dessous. Ce projet nécessite :

Le projet peut nécessiter des travaux sur le réseau électrique existant afin de permettre son raccordement électrique quel que soit l'état du réseau existant.
Dans ce cas, Enedis raccordera électriquement tout projet dûment autorisé par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. Lorsque la parcelle concernée n'a pas d'accès direct à la voirie publique, le raccordement électrique sera possible sous réserve de l'instauration d'une servitude de réseau sur le chemin d'accès principal à la parcelle.
Le pétitionnaire est invité à suivre les étapes décrites sur la fiche « Comment se raccorder au réseau électrique ? » téléchargeable sur : <https://www.territoire-energie53.fr/nos-missions/electrification-reseaux/travaux-de-raccordement-et-extension/>
Il obtiendra ainsi les informations nécessaires pour évaluer la nature de son raccordement électrique selon le lieu et la puissance de raccordement souhaités et l'état du réseau existant, ainsi qu'une estimation des coûts et des délais associés.
Le pétitionnaire est encouragé à faire sa demande de raccordement auprès d'Enedis le plus tôt possible, avant d'avoir finalisé son budget.
A titre indicatif, Enedis et TE53 conseillent de prévoir un délai de 6 à 12 mois pour le raccordement électrique d'un nouveau consommateur d'électricité lorsque des travaux sur le réseau sont nécessaires, délai réduit de 2 à 6 mois pour un branchement simple.

Observation(s) Complémentaire(s) :

Installation de production ou stockage d'énergie sous maîtrise d'ouvrage Enedis

panneaux photovoltaïque

Nous vous rappelons que l'évolution de ce dossier est conditionnée à votre réponse.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, en l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Changé, le 11 juin 2026
Eva METAL pour Maxime BUCHER

Copie transmise pour information : → Service Instructeur



COMMENT SE RACCORDER AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ?

Vous avez un projet de construction ou d'extension de bâtiment, d'habitation ou de local professionnel...
Un raccordement au réseau public d'électricité demande du temps et peut avoir un coût non négligeable.
Un conseil : anticipez ! On vous explique tout.

Votre parcours en 7 étapes

AVANT DE DÉPOSER VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Étape 1 (Recommandée)

Évaluez la nature de votre futur raccordement



en utilisant le simulateur de raccordement
d'Enedis. Connectez-vous sur le portail :
[https://mon-compte-particulier.enedis.fr/
raccorder](https://mon-compte-particulier.enedis.fr/raccorder)

€

Pour tout raccordement électrique
d'un point de consommation, la loi
prévoit que

60%

du coût des travaux est à la charge
du demandeur, donc à votre charge.

Étape 2 (Recommandée)

Créez votre dossier de demande de raccordement par anticipation



Connectez-vous sur le portail :
<https://connect-racco.enedis.fr/>
Enedis vous accompagnera pour
valider les éléments de votre demande

Étape 3 (Obligatoire)

Déposez votre demande d'autorisation d'urbanisme auprès de votre mairie



APRÈS AVOIR OBTENU VOTRE AUTORISATION D'URBANISME



Étape 4 (Obligatoire)

Finalisez votre demande de raccordement avec :

- la puissance électrique maximale souhaitée
- la copie de l'autorisation d'urbanisme
- le plan de masse du projet
- l'échéance prévue du besoin électrique



Connectez-vous sur le portail :
<https://connect-racco.enedis.fr/>



Étape 5 (Obligatoire)

Validez le devis Études et travaux

qui aura été établi soit par Enedis, soit par TE53, en fonction de la nature de votre futur raccordement.



Étape 6 (Obligatoire)

Vérifiez que votre électricien a obtenu l'attestation de conformité

de votre installation intérieure (CONSUEL), et que celle-ci a été transmise à Enedis.



Étape 7 (Obligatoire)

Souscrivez un contrat de fourniture d'électricité

auprès du fournisseur de votre choix. Il fera la demande de mise en service de votre compteur auprès d'Enedis.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
CONTACTEZ ENEDIS AU 09 70 83 19 70



Retrouvez toutes les infos sur notre site internet <https://www.territoire-energie53.fr/>

Parc Technopolis - Rue Louis de Broglie 53810 CHANGÉ - Bât R | 02 43 59 99 44 | accueil@te53.fr | 
Réalisation et illustrations : swimming pool / Territoire d'énergie Loire-Atlantique, 44 RCS Nantes 840 290 183 & Territoire d'énergie Mayenne / Textes et photos non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques et iconographiques. 03/2025

 **territoire
d'énergie**
MAYENNE